



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2019**

Le **mercredi 11 décembre 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 04 décembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Jean Marie ALINE, Patrick GIRAUD, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à François CRAMILLY, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Amandine TAVARES GOMES à William GUILLARD

Absent(s) non excusé(s):

Sébastien PETIT, Robin DAVID, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE:
DESIGNATION D'UN MEMBRE - CM/19/152**

Il est rappelé au Conseil Municipal qu'il a été décidé lors de la séance du 28 mars 2014, de fixer à onze le nombre de membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Par courrier en date du 18 septembre 2019, Monsieur Hubert LUCAS, élu de la liste « Le Trait, ensemble et autrement » a présenté sa démission au sein du Conseil Municipal.

Par délibération CM/17/108 du 23 octobre 2017, Monsieur LUCAS avait été désigné afin de siéger au Conseil d'Administration du C.C.A.S. Il convient, donc, de le remplacer.

Selon l'article R123-8 du code de l'action sociale et des familles, les représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S a lieu, à scrutin secret, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il convient de remplacer Monsieur Hubert LUCAS par un élu de la liste « Le Trait, ensemble et autrement ».

Madame Marie Claude BEAUFILS a fait acte de candidature afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le code de l'action sociale et des familles,

VU la délibération CM/17/108 du 23 octobre 2017,

VU le courrier de démission de Monsieur LUCAS en date du 18 septembre 2019,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DESIGNE Madame Marie-Claude BEAUFILS au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
18	26	pour: 19 contre: 0 abstention(s): 3 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire
le 11 décembre 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

